

SPÉCIAL 3^{EMES} DES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS À L'ACADÉMIE DE DIJON

MAJ 04.05.2020

Les familles dont les élèves sont scolarisés en 3^{ème} (générale, prépa-métiers, SEGPA, ULIS) dans un établissement public de l'EN ou privé sous contrat avec l'EN hors académie de Dijon saisissent leurs demandes via le TéléService Affectation du 4 mai au 1^{er} juin minuit.

La saisie des demandes effectuée par les familles concerne les 2^{nde} générale et technologique, 2^{nde} professionnelle (BAC PRO) et 1^{ère} année de CAP des :

- **Établissements publics de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture ;**
- **Établissements privés sous contrat avec l'Agriculture de l'académie (y compris les MFR) ;**
- **Établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale du département de la Nièvre ;**
- **Des CFA publics et privés ou UFA de l'académie.**

L'établissement d'origine doit compléter cette saisie. L'adresse de la connexion est :

<http://e-services.ac-dijon.fr/>
menu "**Établissement hors contrat ou hors académie**",
sélectionner « **Affectation en lycée** »
du 25 mai (au lieu du 4 mai) **au 15 juin 2020 – 9 h**

L'établissement d'origine recevra un mail lui signalant la saisie d'une demande hors académie effectuée par une famille ainsi que le mot de passe pour se connecter au service de saisie simplifiée de l'académie demandée.

Si la famille n'a pas réalisé de saisie, l'établissement pourra l'effectuer. À la première connexion, il demandera à utiliser le service en cliquant sur le lien « s'inscrire ». Le RNE et l'adresse électronique seront alors à renseigner.

L'adresse électronique de l'établissement devra être saisie 2 fois, sans copier/coller. Un numéro de téléphone où joindre l'établissement sera à communiquer.

En retour, l'établissement recevra par courrier électronique le mot de passe.

Le guide académique AFFELNET-LYCÉE ainsi que les fiches « demande d'affectation lycée » et « demande de dérogation » sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-dijon.fr/affectation-en-lycee>

* QUE SAISIR ?

Identification

Si la famille n'a pas effectué de saisie via le TéléService Affectation, saisir :

- **l'INE RNIE de l'élève** (saisie obligatoire) : s'il est inconnu, un INE provisoire sera généré automatiquement par l'application après avoir sélectionné l'origine de l'élève (agriculture, MFR, CNED, AEFÉ, CFA) ;
- les nom et prénom, date de naissance, coordonnées des responsables légaux (nom, prénom, profession) et lien de parenté ;
- adresses des responsables légaux et de l'élève : dans la zone dédiée à l'adresse, saisir également le code postal et le nom de la commune, (le nom de la commune sera à saisir également dans la partie droite à partir du menu déroulant : code postal/commune) ;

- la LV1, la LV2 et la classe ;
- la zone géographique sera déterminée automatiquement à partir de l'adresse. Si ce n'est pas le cas, saisir 0000000.
- les vœux de l'élève (5 vœux maximum) : liste des codes vœux proposées par un menu déroulant ;
- les critères de dérogation, si le vœu de 2nde GT est un vœu dérogatoire ;
- l'avis du chef d'établissement si la famille a demandé une 2nde professionnelle ou un CAP sous statut scolaire (et sous statut d'apprenti si cette formation existe également sous statut scolaire) : Il peut prendre 4 valeurs :

A : très favorable : 1 200 points **B** : favorable : 800 points
C : assez favorable : 400 points **D** : aucun : 0 point

Un tableau de compétences permet de calculer le bonus attribué à chaque vœu (Cf. fiche 5 4/4) ;

- **Les évaluations de fin de cycle 4 du LSU (compétences et bulletins périodiques) pour les élèves inscrits en 3^{èmes} générale, prépa-métiers et SEGPA (Cf. Fiche N°4).**

Si la famille a effectué des demandes d'affectation dans l'académie de Dijon via le TéléService Affectation, le dossier administratif de l'élève aura été importé. L'établissement devra compléter ce dossier :

- la zone géographique sera déterminée automatiquement à partir de l'adresse. Si ce n'est pas le cas, saisir 0000000.
- saisir les critères de dérogation, si le vœu de 2nde GT est un vœu dérogatoire ;
- saisir l'avis du chef d'établissement si la famille a demandé une 2nde professionnelle ou un CAP sous statut scolaire (et sous statut d'apprenti si cette formation existe également sous statut scolaire) : Il peut prendre 4 valeurs :

A : très favorable : 1 200 points
B : favorable : 800 points
C : assez favorable : 400 points
D : aucun : 0 point

Un tableau de compétences permet de calculer le bonus attribué à chaque vœu (Cf. fiche 5 4/4) ;

- **Saisir les évaluations de fin de cycle 4 du LSU (compétences et bulletins périodiques) pour les élèves inscrits en 3^{èmes} générale, prépa-métiers et SEGPA (Cf. Fiche N°4).**

✿ FICHE RÉCAPITULATIVE

Éditer la fiche récapitulative de saisie. Vérifier les informations saisies.

Adresser la fiche par mail sous format PDF à la DSDEN du département demandé en premier, accompagnée de la demande de dérogation si une (ou plusieurs) demande(s) vers une 2nde GT a (ont) été saisie(s), et tout document justificatif avant le 12 juin au soir, délai de rigueur, à :

- DSDEN de la Côte-d'Or : mail : affectationpost3@ac-dijon.fr
- DSDEN de la Nièvre : mail : ori58@ac-dijon.fr
- DSDEN de la Saône-et-Loire : mail : de71.affectation@ac-dijon.fr
- DSDEN de l'Yonne : mail : seciio89@ac-dijon.fr

✿ RÉSULTATS

Les résultats de l'affectation seront consultables via le TéléService Affectation le 1^{er} juillet 2020.